

LES 6 ÉTAPES DE VOTRE PARCOURS FRANCE RÉNOV'ALLIER



Faire appel à un conseiller France Rénov' pour préciser le projet

Le conseiller France Rénov' vous met en relation avec un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) habilité autonomie (Réalisation d'un diagnostic autonomie du logement pour déterminer le projet de travaux et le plan de financement)



Dépôt de la demande de subvention en ligne

Visite du logement |



Faire réaliser les travaux par un artisan

Réception du versement de la subvention |



“ Un projet de rénovation énergétique, d'adaptation à la perte d'autonomie, un logement dégradé... ”

**Vous avez besoin de conseil
ou d'information ?**

contactez-nous au
04 70 34 41 84
francerenovallier@allier.fr

Accueil téléphonique
du mardi au vendredi
de 9 h à 12 h & de 14 h à 17 h
Hôtel du Département à Moulins



FRANCE RÉNOV'ALLIER

Service public gratuit

**ADAPTER
C'EST PENSER
DEMAIN !**



GRATUIT

SUR-MESURE

INDÉPENDANT

Création graphique : Direction de la Communication - Photos et illustrations : ANAH, CD03, Adobe Stock - Janvier 2026.



FRANCE RÉNOV'ALLIER

la porte d'entrée pour tous ceux qui souhaitent rénover leur logement. France Rénov'Allier est le service public de la rénovation énergétique et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

Les conseillers vous proposent :

→ des conseils gratuits, neutres et indépendants ;

→ des informations sur les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre ;

→ un accompagnement personnalisé pour réaliser votre projet de travaux ;

→ un service de proximité co-financé par les collectivités locales.



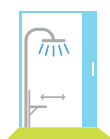
POURQUOI ADAPTER MON LOGEMENT ?

→ En adaptant votre logement, vous prévenez les chutes et vous gagnez en autonomie. Les aides financières s'adaptent à vos besoins pour améliorer votre quotidien.



QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX

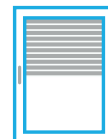
Pour l'adaptation à la perte d'autonomie



DOUCHE DE
PLAIN-PIED



MONTE-ESCALIER
ÉLECTRIQUE



VOILETS ROULANTS
ÉLECTRIQUES



POUR QUI ?

- Personne de **60 à 69 ans sous condition de Groupe Isso-Ressources** (GIR), GIR 1 à 6
ou
- Personne âgée **de 70 ans ou plus**
ou
- Personne **en situation de handicap** justifiant d'un taux d'incapacité d'au moins 50 % ou bénéficiant de la PCH (sans critère d'âge)
 - Ayant des revenus **modestes** ou **très modestes**
 - Résidant en France (métropole ou Outre-Mer)
 - Étant propriétaire de son logement ou **locataire** dans le parc privé



ATTENTION

Ne pas commencer les travaux subventionnables / Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment (pose et fourniture) / Aides soumises à conditions.